

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU COMITE SYNDICAL  
DU SIVOM DES SAISIES  
DU VENDREDI 18 JANVIER 2008 A 14 HEURES**

**Présents : Membres élus**

Mmes GIORIA Mireille - DETRAZ Christiane - DUFFET Jacqueline  
MM. LALO Jacques - BAPTENDIER Julien - MARIN LAMELLET Bernard -  
APPLAGNAT Camille - GACHET Marcel -

**Encadrement SIVOM**

Melle DEVILLE Monique  
M. BOCHET René

**Excusés : Membres élus**

Mme RIMBOUD Elisabeth (pouvoir à Mme DUFFET Jacqueline)  
M. BERTHOD Paul (pouvoir à M. APPLAGNAT Camille)  
M. BEROD Alain (pouvoir à Mme DETRAZ Christiane)  
M. REBORD Jean Luc

**Receveur Syndical :**

M. MATHIEU Stéphane

**Régie des remontées mécaniques :**

M. FRISON Michel

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

Madame la Présidente ouvre la séance à 14 heures.

Elle donne lecture des délibérations prises lors du comité syndical du 18 décembre 2007.  
Le compte rendu de cette réunion est approuvé à l'unanimité.

**APPROBATION MODIFICATIONS DES STATUTS DU SIVOM DES SAISIES**

Madame la Présidente donne lecture du projet de modification des statuts du SIVOM des Saisies.

Après débat, les membres du comité syndical approuvent par 11 voix pour et 1 voix contre (Mme RIMBOUD Elisabeth représentée par Mme DUFFET Jacqueline) la modification des statuts du SIVOM des Saisies.

**LOTISSEMENT DE BELLAVAUUX**

Madame la Présidente informe les élus de la proposition d'acquisition de parcelles de terrain dans le lotissement de Bellavaux du groupe Habitat Foncier - Lagrange Développement Conseil - Les Bâisseurs de Lyon pour la construction d'un établissement hôtelier de 30 chambres et ses annexes ainsi qu'une résidence de tourisme.

A l'unanimité, les élus donnent tous pouvoirs à Madame la Présidente pour effectuer les démarches nécessaires pour la signature d'une promesse synallagmatique de vente.

## LOTISSEMENT DE PIERRE A L'ANE

Après avoir longuement débattu sur le prix de vente du terrain viabilisé, le comité syndical décide de maintenir le prix du m<sup>2</sup> à 120 € HT.

## QUESTIONS DIVERSES

### DEMANDE DE SUBVENTIONS

Le comité syndical décide de demander auprès du conseil général, dans le cadre du plan tourisme, des subventions les plus élevées possible concernant les dossiers suivants :

- Sécurisation de la piste des Jorets/La Barme
- Retenue collinaire des Gentianes
- Retenue collinaire de la Lézette

### SCHEMA DIRECTEUR DE L'EAU :

Il est rajouté les trois retenues collinaires (les Gentianes, les Challiers et la Lézette) ainsi que la construction du futur réservoir d'eau de la Lézette qui desservira par gravité le secteur VVF et qui permettra de renforcer la distribution d'eau potable sur les secteurs Hauts Lieux, Calgary, etc...

### RETENUE COLLINAIRE DES CHALLIERS

Madame le Présidente rappelle que cette retenue d'eau a été ouverte et autorisée à la baignade par les services de l'Etat (DDAF) à titre provisoire en été 2003. Lors de la construction de cette réserve en 1999, les élus ont été informés qu'il s'agissait bien d'un barrage et que la réglementation serait appliquée par la DDAF (Direction Départementale de l'Agriculture et des Forêts) si des problèmes ou dysfonctionnement se produisaient avec la baignade. Le constat a été fait à plusieurs reprises par la DDAF que la géo membrane est à nu sur plusieurs secteurs, le géotextile est arraché à de nombreux endroits (bien évidemment la régie des remontées mécaniques va procéder aux réparations). Mais aujourd'hui, au vu de l'enjeu, Il est incompatible d'ouvrir un barrage destiné à fournir de l'eau pour les enneigeurs. Si nous devons continuer dans ce sens, les remplissages de la retenue des Gentianes et de la future réserve de la Lézette seraient compromis alors que ces ouvrages sont construits pour assurer notre saison d'hiver et chacun sait que notre activité économique repose principalement sur l'hiver.

Contraints à l'évidence, les élus décident de fermer le barrage des Challiers à la baignade.

La Présidente,  
Mireille GIORIA